



Pour les salaires, une revalorisation urgente plus que nécessaire !

C'EST UNE PREMIÈRE !

Avec nos camarades FO d'Europ Assistance, nous avons écrit et distribué un tract sur les salaires aux deux restaurants d'entreprises (Wilo et Innovatis) le mardi 28 juin, en réclamant une augmentation générale des salaires de 10% !!

Pourquoi 10% ?

L'inflation est estimée à 5,8 % officiellement d'après l'INSEE à fin juin et à 6,9 % d'après l'UFC QUE CHOISIR qui est un organisme public, et une prévision entre 8 et 10 % pour la fin d'année. Il est normal pour éviter une perte de salaire et de pouvoir d'achat de réclamer une augmentation de 10 % : les salariés ne peuvent pas attendre davantage devant les prix qui flambent, que ce soit l'énergie, les produits de la vie courante, l'alimentation.

Quelques exemples de hausses d'après UFC QUE CHOISIR à fin juin 2022

- **Produits alimentaires +5.6%**
- **Gaz +39%**
- **Fioul +92%**
- **Dépenses du logement +7%**
- **Hygiène Beauté +11%**

Pour mémoire, en moins d'un an, le Smic a augmenté de près de 8%; il a été augmenté 4 fois en 10 mois : +2,2% en octobre 2021, +0,9% en janvier, +2,65% en mai et prévu +2,01% en août 2022 (il augmente automatiquement dès que l'indice des prix progresse de 2% par rapport à la dernière augmentation). Et notre confédération FO estime, avec raison, que ces 8 % sont insuffisants face à la vie chère.

L'unité des organisations syndicales est nécessaire, pourquoi la refuser ?

En avril, l'équipe FO Generali a envoyé un mail à la Direction pour demander l'ouverture de négociations urgentes. Dans le même temps, notre équipe FO a écrit à l'ensemble des syndicats afin de réclamer ensemble cette négociation sur les salaires indépendamment des NAO qui ont lieu en décembre/janvier. Les syndicats signataires de la NAO de décembre 2021 ont refusé toute rencontre et toute action commune jusqu'à aujourd'hui

mais nous ne désespérons pas.

L'accord de NAO de fin 2021 conduisait déjà à une baisse de salaires

Rappelons que l'accord de NAO a abouti à une baisse de salaire puisque les augmentations générales ont été inférieures à l'inflation qui était déjà estimée officiellement à 3 %.

Quand l'inflation est de 3 % et que les salaires n'augmentent que de 1,2 % pour les non-cadres ça représente une baisse 1,8 %. C'est pire pour les cadres qui n'ont eu que 0,7 % plafonnés et ce, à condition que leur salaire annuel soit inférieur à 50 000 €.

Certes il y a eu des minimas accordés mais leur montant était ridicule. Quant à l'enveloppe globale de 2,1 %, elle est injuste puisqu'elle laisse beaucoup de salariés de côté, et elle reste aussi largement inférieure à l'inflation.

L'inflation est aujourd'hui de 6 % et sera probablement de 10 % à la fin de l'année (et les prévisions d'inflation pour 2023 sont d'ores et déjà pessimistes ...) ! Alors, sans négociation, nous subirons une baisse de 8,8 % pour 2022 !

Il faut rompre avec cette pratique de diminution de nos droits et de notre salaire

Comme dans beaucoup d'entreprises, tous les syndicats doivent réclamer, dans l'unité, des augmentations générales pour faire face à l'augmentation des prix.

La Direction a répondu à notre demande d'ouverture urgente de négociation par une note diffusée le 10 mai. Elle annonçait des rencontres régulières avec les organisations syndicales et notamment en juin et en septembre. Or il ne s'est rien passé depuis.

Notre syndicat FO réclame, à nouveau avec fermeté, l'ouverture urgente d'une négociation sur les salaires avec tous les syndicats.

NOUS RESTONS MOBILISÉS POUR VOUS !

N'hésitez pas à nous soutenir, si vous avez des questions, prenez contact avec nous, quel que soit le sujet, l'équipe FO vous répondra en toute confidentialité.

Pour nous contacter : fogenerali@yahoo.fr – 06.99.84.28.70 – <http://fogeneralifrance.fr>